



41^e RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

10 et 11 octobre 2020

Coupe de France des Rallyes 2021 coef.3

**Championnat Rhône Alpes des rallyes 2020
Challenges ASA FOREZ 2020**

Avec le concours de :
Le Département de la Loire
La Ville de Montbrison
et l'ensemble des communes traversées

Règlement particulier Sportif

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

41^e RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DU MONTBRISONNAIS

PROGRAMME – HORAIRES

| | |
|---|---|
| Parution du règlement : | A réception du visa FFSA |
| Ouverture des engagements : | A réception du visa FFSA |
| Clôture des engagements : | Lundi 28 septembre 2020 |
| Parution et distribution du carnet d'itinéraire : | Samedi 3 octobre et dimanche 4 octobre à la station Total Bellevue à Savigneux |
| Vérification des documents et des voitures : | Samedi 10 octobre 2020 de 7h30 à 11h00 Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison |
| Parc fermé, après vérifications techniques : | Parking Centre Technique Municipal – Avenue Thermale à Montbrison |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires sportifs : | Samedi 10 octobre 2020 à 10h00 – Ecole de Moingt Place du Colonel Marey à Montbrison |
| Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire) | Samedi 10 octobre 2020 à 11h00 – Ecole de Moingt |
| Publication des équipages admis au départ et ordre heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape : | Samedi 10 octobre 2020 à 12h30 – C.T.M* Av Thermale à Montbrison et sur le site : www.asaforez.com |
| Départ de la 1 ^{ère} étape (en 1er les VHC) : | Samedi 10 octobre 2020 à partir de 14h00 - C.T.M* Av Thermale à Montbrison |
| Arrivée de la 1 ^{ère} étape (en 1er les VHC) : | Samedi 10 octobre 2020 à partir de 18h33 - place Bouvier à Montbrison |
| Horaire d'affichage des classements de la 1 ^{ère} étape : | après la dernière voiture rentrée au parc, à 22h30 |
| Publication des ordres et heure de départ de la 2 ^{ème} étape : | le samedi 10 octobre 2020 à partir de 22h30 |
| Départ de la 2 ^{ème} étape (en 1er les VHC) : | Dimanche 11 octobre 2020 à partir de 7h30 - place Bouvier à Montbrison |
| Arrivée du rallye (en 1er les VHC) : | Dimanche 11 octobre 2020 à partir de 16h21 - place Hôtel de Ville à Montbrison |
| Publication des résultats du Rallye : | 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture |
| Vérifications finales : | Dimanche 11 octobre 2020 dès l'arrivée du rallye – Garage DUPUY à Montbrison |
| Remise des prix : | sur le podium à l'arrivée du rallye |

Tableau d'affichage : Du début du meeting jusqu'au départ du rallye : **C.T.M* – Avenue Thermale à Montbrison**
Ensuite, jusqu'à la fin du meeting : **Entrée Jardin d'Allard à MONTBRISON**

***C.T.M : Centre Technique Municipal**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du **Forez** organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 10 et 11 octobre 2020, avec le concours de la ville de Montbrison, du Département de la Loire, un rallye national automobile dénommé :

41^e RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : 351 en date du : 09/07/2020
et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : N18 en date du : 30/06/2020

Comité d'Organisation

Le Président et les membres du Comité Directeur de l'ASA DU FOREZ.

Secrétariat du Rallye : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE. Permanences les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h. ☎ : 04 77 95 55 55 - Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Accueil téléphonique le samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020 : 04 77 95 55 55

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes : Thierry HERITIER (Lic n° 1713 / 05-15)

1.1P. OFFICIELS

| Qualité | | Nom | Licence | Asa |
|-------------------------------------|------------|---------------------|---------|-------|
| Collège des Commissaires Sportifs : | Président | Hervé BESSON | 15182 | 05-09 |
| | Membre | Jean Carl ANNOVAZZI | 8408 | 05-20 |
| | Membre | Armand AGOSTINHO | 12775 | 05-20 |
| | Secrétaire | Martine CELLE | 196664 | 05-20 |

| | | | | |
|--|--------------------|--------------------------|--------|-------|
| Directeur de course | au PC | Daniel BERTHON | 1621 | 05-20 |
| Adjoint Directeur de Course + vhc | au PC | Thierry DUPECHER | 3564 | 16-06 |
| Adjoint à la Direction de Course 1-4-5-8-11 | au PC | Jean-Luc DESHAYES | 61305 | 05-20 |
| Adjoint à la Direction de Course 2-6-9 | au PC | Christophe ARSAC | 3591 | 16-14 |
| Adjoint à la Direction de Course 3-7-10-12 | au PC | Louis-René VERLINE | 21427 | 16-14 |
| Organisateur technique – relation av autorités | | André PORTE | 22007 | 05-20 |
| Directeur de course | véhicule tricolore | Catherine DESHAYES | 220855 | 05-21 |
| Adjoint | Véhicule tricolore | Patrice VIRIEUX | 2909 | 05-20 |
| Directeur de course | véhicule damier | Bernard COUZON | 163872 | 05-20 |
| Adjoint | véhicule damier | George BEAL | 2910 | 05-20 |
| Directeur de course délégué ES | ES n°1-4-5-8-11 | Arnaud BERTACCHINI | 134194 | 05-20 |
| Adjoint Délégué ES | ES n°1-4-5-8-11 | Ludovic PION | 146299 | 05-20 |
| Directeur de course délégué ES | ES n°2-6-9 | Nathalie DIRY | 210885 | 04-14 |
| Adjoint Délégué ES | ES n°2-6-9 | Stéphane VINCENT-GENOD | 24887 | 04-14 |
| Directeur de course délégué ES | ES n°3-7-10-12 | Christelle HABOUZIT | 128356 | 16-10 |
| Adjoint Délégué ES | ES n°3-7-10-12 | Marc HABOUZIT | 7145 | 16-10 |
| Médecin Chef | au PC | SAMU 42 ST ETIENNE | | |
| délégué au véhicule 00 | | Josyane HURARD | 1053 | 05-20 |
| Délégué au véhicule 000 | | Bernard CLAVEL | 167802 | 05-20 |
| Commissaire Technique | responsable | Jean-Claude DESNOUX | 11176 | 16-09 |
| Commissaire Technique | | André BOIVIN | 3572 | 16-07 |
| Commissaire Technique | | Gérald MILAMANT | 29575 | 05-25 |
| Commissaire Technique | | Christian ALLOIN | 13706 | 16-10 |
| Responsable relation concurrents | | Albert HURARD | 1057 | 05-20 |
| Relation concurrents + vh | | Yvette CECILLON | 11374 | 05-20 |
| Relation concurrents | | Michel JUILLARD | 12787 | 16-12 |
| Responsable vérifications administratives | | Josyane HURARD | 1053 | 05-20 |
| Juge de Faits | | Fernand VERRIERE | 6123 | 05-20 |
| Juge de Faits | | Marie-Noëlle FAURE | 20376 | 05-20 |
| Responsable commissaires | | Carmen BONNET | 7787 | 05-20 |
| Responsable des radios | | CONCEPT'COM | | |
| Chargés des Relations avec la Presse | | Serge LEQUERTIER | 118035 | 16-12 |
| Informatique - Classements | | Chronom. Class. Caladois | | |
| Speakers | | Henri BRUYERE | 244347 | 05-20 |
| Inso Sono | | Gilbert MERMET | 34846 | 05-15 |
| Remise des prix | | André PORTE | 22007 | 05-20 |

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **41e Rallye National du MONTBRISONNAIS** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3, pour le **Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes 2020** et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Les vérifications administratives auront lieu le **samedi 10 octobre de 7h30 à 10h45 – Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 10 octobre de 7h45 à 11h00 – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Après vérifications, mise en parc **obligatoire** au Centre Technique Municipal – Avenue Thermale à Montbrison.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUPUY – 32 Bis avenue de la Libération à Montbrison. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**.

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires, lors des vérifications techniques»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **41e Rallye National du MONTBRISONNAIS** doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 28 septembre 2020** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** (cent trente) voitures maximum. (moderne + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 €**
505 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
525 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
- **tarif unique pour les équipages 100% féminin : 495 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1090 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans le cadre des opérations d' « Octobre Rose », les équipages 100% féminins s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les véhicules ouvriers (0, 00, 000) et les « Promotions », l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape.

A l'issue de ce reclassement, les équipages 100% féminins s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celui de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque voiture d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1.P Identifications des voitures

Conforme au Règlement Standard Rallyes FFSA

5.2.P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **41^e Rallye National du MONTBRISONNAIS** représente un parcours de **341,61 km**.
Il est divisé en **2 étapes** et **4 sections**.
Il comporte **12 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **132,950 km**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 10 octobre 2020 :

| | | |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| E.S. N°1 - 4 : | MONT SEMIOL | 11,150 km à parcourir 2 fois |
| E.S. N°2 : | SAIL SOUS COUZAN | 11,200 km à parcourir 1 fois |
| E.S. N°3 : | ST GEORGES EN COUZAN | 10,900 km à parcourir 1 fois |

2^{ème} étape : Dimanche 11 octobre 2020 :

| | | |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| E.S. N°5-8-11 : | MONT SEMIOL | 11,150 km à parcourir 3 fois |
| E.S. N°6-9 : | SAIL SOUS COUZAN | 11,200 km à parcourir 2 fois |
| E.S. N°7-10-12 : | ST GEORGES EN COUZAN | 10,900 km à parcourir 3 fois |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées le samedi 3 octobre 2020 de 8h30 à 17h, le dimanche 4 octobre 2020 de 8h30 à 17h.

ATTENTION : Compte-tenu de la Fête de la Fourme et du Corso du dimanche après-midi, l'ES 1 est autorisée à reconnaître le dimanche 4 octobre de 9h à **14h au lieu de 17h**.

Responsable des reconnaissances : Mme Yvette CECILLON : 06 22 45 84 63

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit**. **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ**.

Distribution du road book : **Uniquement à la Station TOTAL Bellevue – Chez Pascal CLAIRET**
2 Avenue Charles de Gaulle à Savigneux

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble Fluo avec Fonction
 - Chefs de poste : Chasuble Fluo avec Fonction
- La couleur des chasubles est conforme aux R.T.S.

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA

Officiels chargés du nouveau départ :

Directeur de Course : Thierry DUPECHER (Lic n° 2564 /16- 06)

Commissaire technique : Bernard COQUET (Lic n° 1324 / 05-08)

7.5.1P. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde (1/10^{ème})

7.5.17.3 Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales, sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

Contrôle anti-dopage :

En cas de contrôles anti-dopage, ces derniers se dérouleront à l'hôtel MARYTEL à Savigneux. Les « escortes » seront deux juges de faits, deux relations concurrents et deux membres du Comité d'Organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Et au **règlement de la Coupe de France 2020.**

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

| GENERAL | | - de 100 partants | à partir de 100 partants |
|----------------|--|--------------------------|---------------------------------|
| Premier | | 500 € | 640 € |
| Deuxième | | 360 € | 500 € |
| Troisième | | 250 € | 300 € |

| CLASSE (x 30) | | - de 100 partants | à partir de 100 partants |
|----------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Premier | si - de 5 partants | 280 | 280 |
| | si + de 4 partants | 545 | 545 |
| Deuxième | si + de 6 partants | 140 | 280 |
| | Troisième | si + de 9 partants | 140 |

| 100% FEMININES « Octobre Rose » | si - de 3 partantes | si - de 5 partantes | si - de 10 partantes | si + de 10 partantes |
|--|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Première | 640 € | 640 € | 640 € | 640 € |
| Deuxième | | 500 € | 500 € | 500 € |
| Troisième | | 300 € | 300 € | 300 € |
| Quatrième | | | 200 € | 200 € |
| Cinquième | | | | 100 € |

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe au tiers du nombre de partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route désignés par tirage au sort.

La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8^{ème} pour les classes très chargées.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 11 octobre 2020 sur le Podium à l'arrivée du rallye.**

Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans les cinq jours suivant l'épreuve. *S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : www.asaforez.com*